



Trois individus croupissent à la prison centrale de Konengui, ils sont accusés d'avoir piraté le compte Orange Money du Ministre Mouelle Kombi, où ils ont emporté une somme de 1,6 million de FCFA.

Il s'agit de Davison Ekane, Rostand Kouamo et un certain Kuitche. Les mise en cause plaident non coupable pour les faits qui leur sont reprochés par les conseils du ministre des Sports et de l'Éducation Physique Narcisse Mouelle Kombi.

Le journal Kalara livraison du 27 avril 2021, informe que le Ministre Mouelle Kombi les accuse d'avoir organisé une opération de piratage pour subtiliser la somme d'1,6 million de FCFA dans son compte Orange Money.

Les deux premiers mis en cause sont des anciens agents commerciaux d'une structure partenaire de l'opérateur de téléphonie mobile français. Quant au troisième individu, il est membre d'un forum auquel appartient également Rostand Kouamo. Présentés devant le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre administratif, les 3 individus clament leur innocence, apprend-on.

« À ma grande surprise, j'ai été interpellé par des policiers à mon lieu de travail le 14 novembre 2020 avant d'être conduit au commissariat du 13ème arrondissement de Douala. Il m'était

reproché d'avoir reconduit le numéro téléphonique du ministre Narcisse Mouelle Kombi utilisé par ses proches pour soutirer des fonds dans son compte mobile money sans le consentement de ce dernier », a déclaré Rostand Kouamo le 26 avril 2021, lors d'une audience au parquet, propos rapportés par Kalara.

À en croire ce tabloïde spécialisé dans l'information judiciaire, Davison Ekane a expliqué avoir effectué « la reconduction litigieuse à la demande de son collègue Rostand Kouamo qui avait sollicité son aide en lui transmettant par WhatsApp les données (le numéro téléphonique, tes images recto verso de la carte nationale d'identité, une photo d'une personne portant sa CNI et une fiche de renseignement) d'un client qu'il a directement introduit dans la machine (le téléphone Fomeco) de sa collègue permissionnaire ce jour-là ».

A la question de savoir quel est le procédé règlementaire de reconduction d'une puce téléphonique dans sa structure, M. Ekane a souligné que « tout candidat à cette opération doit présenter sa CNI ou un récépissé de ce document, se faire photographier et remplir une fiche de renseignement ou faire valoir une procuration dans le cas où il ne peut pas se présenter lui-même. Sauf que dans les déclarations de ce dernier, toutes ces formalités et celles de vérification des informations qui lui avaient été transmises, n'avaient pas été accomplies dans le cas de la reconduction de la puce de Narcisse Mouelle Kombi pour laquelle il dit n'avoir perçu que la somme de 300 francs de rémunération », lit-on dans les colonnes du journal

Relayant les propos d'un autre accusé, à savoir Rostand Kouamo, le journal de **Christophe Bobiokono** indique qu'il « a raconté qu'il est agent commercial chargé de la commercialisation des cartes sim et de la création des comptes orange mobile money. Il a dit que de manière exceptionnelle et sur la demande de Davison Ekane, il récoltait les informations des personnes désireuses de reconduire les puces téléphoniques et les transmettait à ce dernier qui se chargeait de vérifier leur conformité. L'agent commercial a déclaré que les données qui font problème aujourd'hui, lui avaient été communiquées par un certain Kuitche avec qui il était affilié à un forum des agents commerciaux. Il a dit avoir perçu la somme de 200 francs dans cette affaire pendant que son collègue Davison Ekane avait reçu 600 francs ».

Pour conclure son propos, Rostand Kouamo a affirmé qu'il ne se doutait de rien en transmettant les informations qu'il ne connaissait pas avant cette affaire. « Lors de l'enquête préliminaire, les policiers nous ont fait comprendre que le ministre exigeait la restitution des fonds volés pour arrêter la procédure judiciaire qu'il avait déjà engagée contre nous. C'est ainsi que ma mère a versé la somme de 500 000 francs, Davison Ekane a contribué pour 470 000 francs alors que M. Kuitche a participé pour 50 000 francs », a-t-il formulé.